

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 8 mars 2022**

**Délibération n°04 - 2022 relative au compte financier 2021 de la Fondation Universitaire**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°,*

*Vu l'article R719-201 du code de l'éducation,*

*Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Article premier :

Le conseil d'administration approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2021.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président  
  
Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Le bilan, le compte de résultat et l'annexe Fondation

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15/03/2022

Document mis en ligne le : 15/03/2022